

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA09 090233 ADOPTÉ EN VERTU DU
RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION
OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (RCA02 09007)**

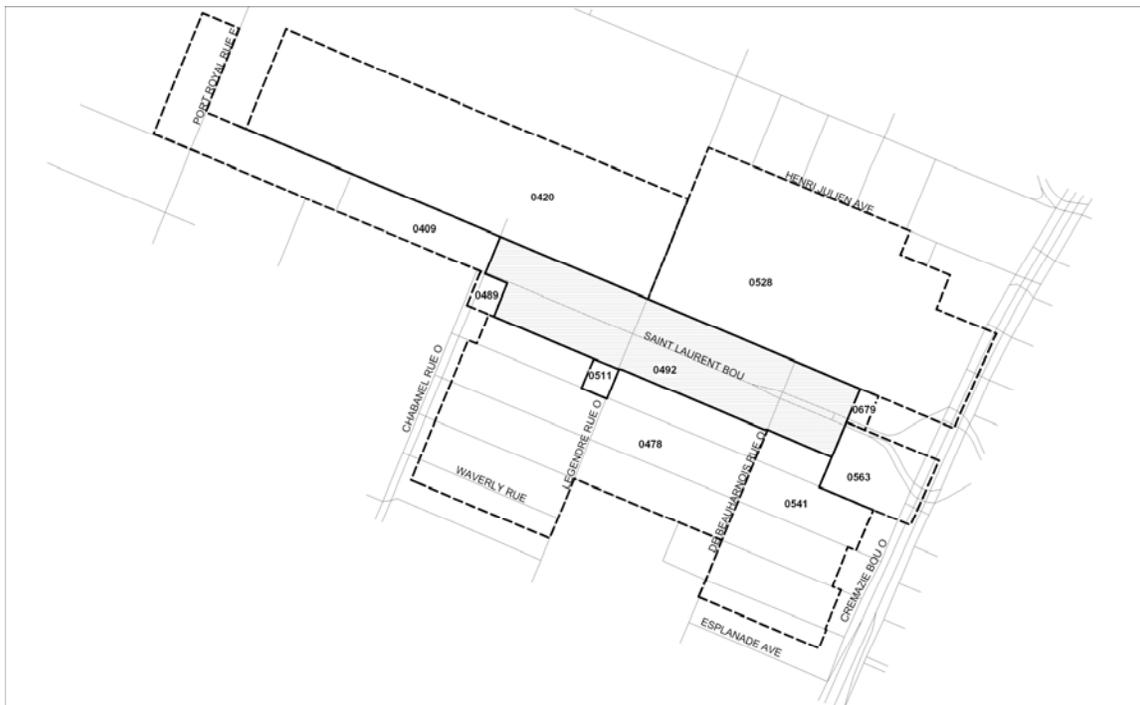
À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA09 090233 visant à autoriser l'agrandissement du garage de réparation de véhicules automobiles situé au 8866, boulevard Saint-Laurent - Zone 0492 (dossier 1091333066);

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, suite à l'adoption, à sa séance ordinaire du 1^{er} juin 2009, d'un premier projet de résolution portant le numéro CA09 090233, tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 22 juin 2009 à compter de 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement, sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE la résolution projetée vise à accorder, pour l'immeuble portant le numéro 8866, boulevard Saint-Laurent l'autorisation d'agrandir le bâtiment, aux conditions énoncées audit projet de résolution, et ce, malgré les articles 52 (pourcentage de la façade à l'alignement de construction), 81 (pourcentage minimal de maçonnerie) et 630 (agrandissement maximal d'un usage dérogatoire) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274);

QUE le premier projet de résolution CA09 090233 vise la zone 0492, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle) expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

QUE le premier projet de résolution CA09 090233 de même que l'illustration par croquis des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce douzième jour de juin deux mille neuf.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement